



## Avis à la population

La Commune de BOURGHEIM procédera à une vente par adjudication au plus offrant, de 6 stères de bois de chauffage (essence Hêtre).

Les offres devront parvenir à la mairie pour  
**le 21 juin 2024 à 16 h**  
délai de rigueur

Les modalités de soumission du lot mis en vente sont disponibles au secrétariat de la mairie et peuvent y être retirées aux heures habituelles d'ouverture.

La soumission est réservée aux seuls habitants de BOURGHEIM.

Le Maire,  
Jacques Cornec



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE BOURGHEIM  
1 Grande rue de la Kirneck  
67140 BOURGHEIM  
Tél : 03.88.08.92.61  
Fax : 03.88.08.72.00  
Courriel : [mairie@bourgheim.fr](mailto:mairie@bourgheim.fr)



**VENTE PAR SOUMISSION CACHETÉE AU PLUS OFFRANT  
RESERVEE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE BOURGHEIM**

**BOIS DE CHAUFFAGE**

**RÈGLEMENT DE LA VENTE**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 21 juin 2024 à 16 h**

**LIEU D'EXECUTION : Commune de BOURGHEIM**

**PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : M. le Maire de BOURGHEIM**

## **Article 1 - OBJET DE LA VENTE**

Le présent règlement porte sur la vente par la commune de BOURGHEIM, de 6 stères de bois de chauffage (hêtre). La valeur vénale de ce bois est estimée au cours du bois actuel en vigueur.

## **Article 2 - CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE.**

- 2.1 - La collectivité contractante est la Commune de BOURGHEIM (67140), 1 grande rue de la Kirneck La personne responsable de la Vente, habilitée à la notifier après délibération du Conseil municipal, est Monsieur le Maire de Bourgheim, 1 grande rue de la Kirneck 67140 BOURGHEIM.
- 2.2 - Le responsable du recouvrement est Monsieur le Comptable Public de Sélestat auquel doivent être signifiées toutes oppositions éventuelles.

Le candidat qui sera désigné attributaire de la présente vente par l'autorité territoriale, sera dénommé "le titulaire".

- 2.3 - PUBLICITE. La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et de publication sur le site Internet de la Collectivité ([www.bourgheim.fr](http://www.bourgheim.fr)) et l'application PanneauPocket.
- 2.4 - NEGOCIATION. L'autorité territoriale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats leur proposition si elle est estimée basse par rapport à la valeur marchande minimale estimée du bien. Les négociations s'effectueront au plus tard dans les 10 jours suivant la date de réception des offres. Elles s'effectueront par échange de correspondances transmises par courriel ou lettre recommandée.

## **Article 3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de soixante jours (60) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

## **Article 4 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement

## **Article 5 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT**

Les personnes physiques résidant sur la commune :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif de résidant dans la commune de BOURGHEIM.

## **Article 6 - RETRAIT DU RÈGLEMENT DE LA VENTE**

Le règlement de la vente est disponible et prêt à l'expédition dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité ([www.bourgheim.fr](http://www.bourgheim.fr), au bas de l'onglet « informations pratiques ». A défaut et sur demande écrite par courrier postal ou courrier électronique, il peut vous être adressé par voie électronique ou retrait en mairie.

## **Article 7 - COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE**

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Le présent règlement qui régit la consultation.
- 2) Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

## **Article 8 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats devront présenter leurs offres sous pli cacheté de la manière suivante :

- ↳ le pli portera les références de la vente, le nom du candidat, personne physique et la mention « ne pas ouvrir » comme suit :

2024 - VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE  
NOM DU CANDIDAT  
NE PAS OUVRIR

Ce pli extérieur comprendra :

- 1) les pièces justificatives portées à l'article 5
- 2) la proposition de prix, jointe au présent règlement. La proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

## **Article 9 – CONDITIONS D'ENVOI ou de REMISE DES OFFRES**

Date limite de remise des offres : les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la Collectivité, au plus tard le **21 juin 2024, avant 16 h** (TERME DE RIGUEUR)

Conditions de remise :

La soumission se fait obligatoirement au format papier.

Les plis contenant les offres pourront :

- Soit être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après : Commune de Bourgheim, 1 grande rue de la Kirneck 67140 BOURGHEIM, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la Mairie (les lundis de 16 h à 18 h 30, les jeudis et samedi de 8 h 30 à 11 h et les vendredis de 14 h à 16 h)
- Soit être envoyés, par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionnés avant la date limite, à l'adresse ci-dessus.

Les offres réceptionnées après les date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

### **ATTENTION**

1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la Collectivité; seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la Collectivité ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature. En effet, seul le Trésor Public est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

## **Article 10 - UNITE MONETAIRE**

Le candidat est informé que la Collectivité souhaite conclure la Vente dans l'unité monétaire : EUROS.

### **Article 11 - CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES.**

- La commission appel d'offres se réunira quelques jours après la clôture de la consultation.
- La Commune de Bourgheim retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien.
- La CAO déclarera le nom de l'attributaire ou l'infructuosité de la vente conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2024/23 du 08 avril 2024.
- Les soumissionnaires non retenus seront avisés du rejet de leur offre par lettre simple.
- Le Maire notifiera l'acceptation de l'offre retenue par la CAO par lettre recommandée

### **Article 12 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le titre de recettes sera émis par le Secrétariat de la commune de Bourgheim dans un délai d'un mois suivant l'envoi de la notification d'acceptation de l'offre. Le lauréat recevra par voie postale un avis des sommes à payer par le biais du Trésor Public.

### **Article 13 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES**

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif pourront être obtenus, de préférence par recours au courrier électronique, auprès de :

Mairie de Bourgheim  
Tel. : 03 88 08 92 61  
Courriel : [mairie@bourgheim.fr](mailto:mairie@bourgheim.fr)

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Version consolidée au 04 novembre 2017, les coordonnées mentionnées ne doivent ni être communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE BOURGHEIM  
1 Grande rue de la Kirneck  
67140 BOURGHEIM  
Tél : 03.88.08.92.61  
Fax : 03.88.08.72.00  
Courriel : [mairie@bourgheim.fr](mailto:mairie@bourgheim.fr)



**VENTE PAR SOUMISSION CACHETÉE  
AU PLUS OFFRANT**

**BOIS DE CHAUFFAGE**

**PROPOSITION DE PRIX  
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**OFFRE** pour l'achat de 6 stères de bois de chauffage essence hêtre :

Je formule l'offre suivante, laquelle m'engage conformément au règlement de la vente :

..... €

Fait à ....., le .....

Nom, Signature